



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21/10/2021  
N°1569 bis

### REMISE AU GOUVERNEMENT DU RAPPORT POUR UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

A l'occasion du 2<sup>ème</sup> Comité interministériel de la logistique, **Jean-Baptiste Djebbari**, ministre délégué chargé des Transports, et **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'Industrie, se sont vus remettre ce jour un rapport destiné à alimenter une stratégie nationale pour une logistique urbaine durable. Il a été réalisé par **Jean-Jacques Bolzan**, adjoint au maire de Toulouse et président de la fédération des Marchés de gros de France, **Anne-Marie Idrac**, présidente de France Logistique, et **Anne-Marie Jean**, vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg et présidente du Port autonome de Strasbourg.

**Jean-Baptiste Djebbari** et **Agnès Pannier-Runacher** ont salué la qualité du travail mené et des actions proposées, grâce à une large concertation de l'ensemble des acteurs notamment. En effet, près d'un an après le lancement de cette mission gouvernementale lors du premier CILOG, le rapport met en avant de nombreuses bonnes pratiques.

Le Gouvernement retient les axes stratégiques suivants :

- **Missionner le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)** afin d'organiser les réflexions et actions autour d'une logistique urbaine durable au plus près des territoires.
- **Travailler à l'extension de la dépenalisation du stationnement aux aires de livraison pour en améliorer la gestion et permettre l'expérimentation de nouveaux services.** Le GART conduira les concertations à venir avec le soutien des services de l'Etat.
- **Engager des actions pour développer la formation et l'information sur la logistique urbaine afin de responsabiliser davantage tous les acteurs.** Le CEREMA sera mobilisé dans la production de guides méthodologiques, en particulier pour intégrer au mieux la logistique urbaine dans la mise en place des Zones à Faibles Emissions (ZFE).
- **Engager deux chantiers, l'un législatif, l'autre technique visant à exploiter le plein potentiel des données de logistique urbaine :**
  - Un groupe de travail d'évolution législative sera mis en place ; il s'agit par exemple de **renforcer la place de la logistique dans les Plans de mobilité** et de **rendre systématique la numérisation des arrêtés de circulation et la transmission de données statiques sur les aires de livraisons.**
  - **Un observatoire national de la logistique urbaine**, organisé autour de structures déjà existantes – notamment publiques.

- **Renforcer le partage de connaissances avec les collectivités en s'appuyant sur les travaux de la *task force* sur la transition énergétique** du transport routier de marchandises, autour notamment des enjeux de transition des véhicules destinés à l'approvisionnement des villes

[Retrouvez en ligne le rapport](#)

Le dossier de presse du CILOG [ICI](#)

### **Contacts presse**

**Cabinet de Jean-Baptiste Djebbari**

01 40 41 77 57

[secretariat.beyret@transports.gouv.fr](mailto:secretariat.beyret@transports.gouv.fr)

**Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher**

01 53 18 44 38

[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)